

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU -
F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) -
G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ -
F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à
S.ETIENNE-CHARLES) - H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE -
A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à
C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI -
B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Dominique PIERRE

- 37 -

Marché d'assurances des risques statutaires du personnel 2023-2026

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Afin d'assurer la protection sociale de ses agents fonctionnaires et stagiaires, la ville de LAON a recours à une société d'assurances. Le contrat, ainsi conclu, permet la prise en charge financière des frais médicaux relatifs aux accidents de service, le remboursement des salaires versés au personnel en arrêt de travail pour accident ou maladie professionnelle ainsi que le reversement des sommes payées dans le cadre d'un capital décès.

Le marché d'assurances des risques statutaires, conclu avec le cabinet GRAS SAVOYE SAS applicable depuis le 1^{er} janvier 2020, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Aussi, afin d'assurer une couverture statutaire aux agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 48 mois, il convient donc de procéder au lancement d'une nouvelle consultation.

Ce marché, estimé à 480 000 euros HT, sera passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché d'assurances des risques statutaires pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que toute décision concernant les éventuels avenants ;

2- **DIRE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTER DU 29 JUN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
--	---